

---

**Conseil Municipal du 20 juin 2023**  
**Procès-Verbal**

---

**Convocation** : le 13 juin 2023

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 20 juin 2023 à 19h00**

**Ordre du Jour :**

- ✧ Désignation du secrétaire de séance
- ✧ Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2023
- ✧ Adjudication lot n°2
- ✧ Achat parcelles boisées + terrain
- ✧ Location La Fruitière + Le Chalet de la Tatte
- ✧ Questions et informations diverses

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 20 juin 2023, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

**Etaient présents** : Annie Bel, Katia Dupraz, Stéphanie Falcone, Carole Venant, Alexandre Rosay, Philippe Donche, David Frapsauce, Marianne Carrier, Mickaël Desalmand, Christian Nambride, Erick Dupuit

**Absents excusés** : Christine Billieux, J-P Thevenod, Hélène Duvillard

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la convention territoriale globale.

*\* Désignation du secrétaire de séance*

Carole VENANT est nommée secrétaire de séance.

*\* Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2023*

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

*\* Convention territoriale globale*

Dans le cadre de leur partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales et le Département de Haute-Savoie, la Communauté de communes et les communes de la Vallée Verte ont réalisé un état des lieux social du territoire en matière d'offre de services publics et d'organisation de la vie locale. Trois tables rondes ont eu lieu sur le thème de « Solidarités, Séniors et Accès aux droits », « Enfance et parentalité » et « Jeunesse, culture et vie sociale ».

Monsieur le Maire rappelle que Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ainsi, pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Haute-Savoie et la communauté de communes de la Vallée Verte, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Le Conseil Municipal après avoir voté à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale ainsi que tous les documents administratifs, contrats, conventions et mandats qui interviendront.

#### *\* Adjudication LOT N°2*

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que lors de l'adjudication du 16 juin dernier, les parcelles situées sur la commune, cadastrées B 57, 868, 2689 et 2690 ont été adjugées au prix de 6 700 euros (à rajouter près de 6 000 € de frais de saisie, droits de mutation, frais de publication et honoraires de l'avocat).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour exercer son droit de préemption et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### *\* Achat parcelles boisées + terrain*

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la proposition de vente de 6 parcelles boisées des CONSORTS DUFOURD pour une valeur totale de 17 630 € (superficie : 2.2932 ha)

Le conseil demande une estimation par notre agent ONF, Monsieur Yann Dilin, avant de se prononcer. Monsieur Le Maire fait part aux élus de la proposition de Madame Balcet (fille de Madame Georgette Vittoz/Saillet) de céder à la commune sa parcelle B 1081 au chef-lieu d'une superficie de 2956 m<sup>2</sup> pour un montant de 221 700 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré (10 pour et 2 contre) donne son accord pour l'achat de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

Monsieur Philippe Donche prend la parole et demande de faire estimer les terrains correspondants aux emplacements réservés au Chef-Lieu par les Domaines.

#### *\* Location La Fruitière + Chalet de la Tatte*

Madame Groléas a repoussé son départ de 15 jours initialement prévu le 14 juillet au 31 juillet.

Les travaux d'assainissement et de drainage étant terminé, le loyer du chalet de la Tatte est rétabli au 1<sup>er</sup> août 2023.